

## Formation

Procéder à la gestion des avancements d'échelon des agents de l'établissement et obtenir la décision d'avancement

# AGIRH : Avancement d'échelon

### Programme :

- La mise à jour des tables.
- La sélection des agents promouvables.
- L'édition du tableau des propositions d'avancement d'échelon.
- La mise à jour collective des propositions avant et après les commissions paritaires.
- La réédition du tableau de proposition.
- La mise à jour des dossiers et l'édition de la décision d'avancement d'échelon

**Public :** Tout utilisateur de AGIRH : services de la paie, de la direction des ressources humaines, de la formation, de la médecine du travail, des BRH...

**Durée :** 1 Jour

**Tarif :**

- Adhérents SiiH : 246 € nets
- Non adhérents : 306 € HT

Inscription